

RELEVÉ DES OPERATIONS

DECEMBRE 2024

TERRES DU SUD
Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

D 1/2 50/17/10658/8745 01FA7070186ECDP 23 FBI FBI



EARL PINETRE
PLAINE DU COLOMBIER
46700 SOTURAC

N° compte : 39300

Date : 31.12.2024

N° relevé : 336054

Page : 1

Votre correspondant :

PASCALE TEIXEIRA

Du Lundi au Vendredi

05.53.84.88.90

8h30 à 12h30

CONTACT@AGRIFEEL.FR

13h30 à 17h00

MM

DATE D'OPERATION	LIBELLE D'OPERATION	DEBIT	CREDIT	DATE D'ECHEANCE
	Ancien solde			
31.12.24	PRIME PROGRESSIVE 144513		303,75	31.12.24
31.12.24	NOTRE VIREMENT AU 16.01.2024	303,75		31.12.24
Total des opérations		303,75	303,75	
Nouveau solde				

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix. Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1% par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation. En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

Coupon à joindre à votre règlement
TERRES DU SUD
EARL PINETRE
N° compte : 39300

Les règlements doivent être adressés aux services comptables à Clairac en précisant les références des factures réglées.

Montants à régler par échéance

Règlements à déduire par échéance
(Sous réserve d'encaissement)

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

**PRIME VOLUME
CEREALES
RECOLTE 2024**

N° adhérent : 39300 FR29380673434

N° document : 144513

Date : 31.12.2024

EARL PINETRE

PLAINE DU COLOMBIER

46700 SOTURAC

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

Dans le cadre de nos engagements mutuels, nous avons le plaisir de créditer votre **prime volume céréales**.

Vous trouverez ci-dessous, le décompte du règlement de votre **prime volume céréales** pour vos apports effectués jusqu'au 31 décembre.

Type de complément	Quantités primées	Montant hors taxes de la prime	Montant T.v.a à 10,00 %	Montant T.t.c. de la prime
PRIME VOLUME	47,447	276,14		

SOLDE A VERSER		276,14	27,61	303,75

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition.

Nous vous prions de croire Madame, Monsieur, Cher adhérent, en nos sentiments dévoués.

LE PRESIDENT



P. GRIZOU